Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 27 (2000)

Heft: 3

Rubrik: Pages officielles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ouverture et prospérité

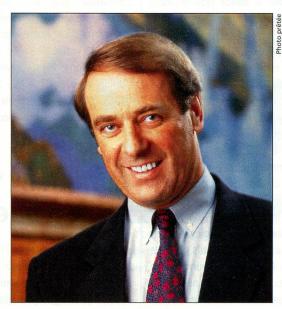
«Ouverture et coopération – excellence et prospérité», c'est cette idée-force qui guidera le Conseil fédéral durant la législature 1999–2003.

Dans l'ensemble, notre pays, comme le soulignait le président de la Confédération Adolf Ogi devant les médias, se tient raffermi au seuil du nouveau siècle. Le Conseil fédéral, a-t-il dit, est persuadé que la concordance, le fédéralisme et la démocratie directe continueront de former les bases d'une Suisse forte et prospère, tant qu'elle parviendra à trouver des consensus sur des décisions tournées vers l'avenir sur les guestions essentielles. En même temps, le président de la Confédération a confirmé la volonté du gouvernement d'assurer son rôle de direction dans ce processus.

Trois idées centrales

Trois idées centrales détermineront la politique gouvernementale ces quatre prochaines années. Convaincu que de nombreux problèmes ne sauraient être résolus autrement que par la coopération internationale, le Conseil fédéral entend confirmer la réputation qu'a la Suisse dans le monde d'être un partenaire fiable et jouer l'atout d'un Etat ouvert et présent sur la scène internationale. Constatant que la Suisse, pays dépourvu de matières premières, ne pourra survivre sur le terrain de la concurrence internationale que si elle garantit le développement de ses ressources les plus importantes (le savoir, l'esprit d'entreprise et la créativité de ses habitants), il veut créer les conditions optimales pour en faire un pôle économique et intellectuel.

Conscient, en outre, des acquis de notre pays, né de la volonté de ses citoyens de former une nation, il entend que la Suisse continue de



Le président de la Confédération Adolf Ogi se déclare confiant.

se développer de façon à rester une patrie où il fait bon vivre.

Partenaire sur la scène internationale

Les développements des années 90 ont montré que la globalisation de l'économie et de la technologie est un facteur de croissance majeur pour les Etats. Notre époque est marquée par le dynamisme de la construction européenne, la mondialisation, les organisations multinationales et les formes de coopération supranationales.

L'achèvement de l'Union économique et monétaire et les démarches vers l'élargissement de l'Union européenne entraînent des changements de grande portée qui touchent directement notre pays. Vu ces développements, la marge de manœuvre dont disposera la Suisse pour construire son avenir en toute autonomie dépendra de ses possibilités de codécision et de participation sur la scène internationale.

Le Conseil fédéral est convaincu que nous pourrons mieux défendre nos intérêts en nous montrant fiables et coopératifs, en nous ouvrant aux autres pays et en vendant mieux l'image de la Suisse dans toute sa complexité et toute sa diversité. Il s'est donc fixé quatre objectifs dans ce domaine pour les quatre prochaines années: 1. amélioration des possibilités de participation aux décisions internationales; 2. élargissement de la politique étrangère dans les domaines de la promotion de la paix, de la défense des droits de l'homme et de la coopération au développement; 3. engagement en faveur d'un ordre économique mondial ouvert et durable; 4. mise en œuvre de la nouvelle politique de sécurité dite «la sécurité par la coopération».

Pôle économique et intellectuel

Pour préserver et améliorer les chances des générations à venir, le Conseil fédéral veut créer les conditions optimales pour accroître l'attrait de la Suisse en tant que pôle économique et intellectuel. Fort de ces convictions, il s'est fixé cinq objectifs en ce domaine:

1. renforcement de la compétitivité de l'économie suisse et création d'emplois; 2. equilibre butgétaire, quote-part fiscale modérée, politique fiscale et financière équitable et pondérée; 3. politique de l'environnement, des transports et de l'énergie fondée sur la stratégie du «développement durable en Suisse»; 4. maîtrise des défis de la société de l'information et adaptation du régime régissant les médias; 5. renforcement de la capacité d'action de l'Etat →

But du programme de législature

A l'aide du rapport sur le programme de la législature 1999-2003, le Conseil fédéral fixe le cadre politique de ses activités pour les quatre prochaines années. Il donne ainsi un aperçu de ses objectifs stratégiques et de ses priorités pour les quatre prochaines années. Instrument stratégique de direction, ce rapport fixe le cadre général des objectifs annuels du Conseil fédéral (voir «Revue Suisse» 2/2000), selon les paroles mêmes de la chancelière de la Confédération Annemarie Huber-Hotz. Ces deux instruments (programme de législature et objectifs annuels) doivent permettre de mener à bien les travaux de l'administration sans perdre de vue les priorités fixées et donc d'assurer une gestion plus cohérente des activités législatives et administratives. Le parlement prend acte du programme pluriannuel de législature et peut, le cas échéant, proposer des modifications. NYF



et administration davantage à l'écoute des citoyens.

La Suisse doit être la patrie de tous ses habitants et permettre à toutes les générations de s'identifier à elle. En ce domaine, le Conseil fédéral s'est fixé les trois objectifs suivants:

1. sauvegarde de la cohésion nationale par la recherche d'un équilibre régional et social; 2. réorganisation de la politique envers les étrangers (stabilisation dans le domaine de l'asile, mais maintien de la tradition humanitaire); 3. maintien à un haut niveau de la sûreté intérieure sans toucher aux droits fondamentaux.

Plan financier de la législature

Le plan financier pour les années 2001 à 2003, adopté par le Conseil fédéral comme partie intégrante du programme de la législature et présenté aux médias par le ministre des finances Kaspar Villiger, est le premier permettant d'examiner les priorités de la politique gouvernementale d'une législature à la lumière des lignes directrices des finances fédérales. C'est un instrument de gestion indispensable. Il représente un quide important pour l'administration et constitue un document de base dont le parlement ne peut se passer en matière de gestion des finances fédérales.

Le plan financier de la législature 2001–2003 se présente de la façon suivante: en 2001, avec un excédent de dépenses de 935 millions, la limite supérieure maximale autorisée pour le déficit (950 millions) sera respectée de justesse; en revanche, le compte financier devrait être équilibré en 2002 et même dégager un excédent de recettes de 1,7 milliard en 2003. L'évolution des principaux indicateurs budgétaires, tels que la quote-part de l'Etat et la quote-part fiscale, le déficit en % du PIB et le taux d'endettement, confirme cette tendance positive.

Les chiffres inscrits dans le plan financier de la législature 2001–2003 indiquent que les finances fédérales sont sur la voie du retour à l'équilibre. Les objectifs prescrits par la Constitution pourront être atteints sans qu'il soit nécessaire de recourir au mécanisme de sanctions. Ces perspectives sont réjouissantes, mais il subsiste toute-fois certains risques.

Les principales conditions nécessaires au retour de l'équilibre du compte financier sont une croissance économique consolidée correspondant au potentiel de croissance, un renchérissement modéré et des taux d'intérêt bas, un recul du nombre de chômeurs au-dessous des 80 000, une consolidation des finances de l'AVS/Al dans le cadre de la 11e révision de l'AVS, une baisse continue du nombre de requérants d'asile, ainsi qu'une substance fiscale inchangée.

Initiative sur l'or

L'initiative populaire fédérale «pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (initiative sur l'or)» a été lancée par l'Union démocratique du Centre (UDC). Elle vise à compléter la Constitution par les dispositions suivantes:

«Les réserves monétaires de la Banque nationale qui ne sont plus requises au titre de la politique monétaire ou les revenus qui en sont tirés, sont transférés au fonds de compensation de l'assurancevieillesse et survivants. La loi règle les modalités».

Comment faire valoir mon droit à une rente?

- Si vous faites partie de l'AVS/AI facultative, vous recevrez automatiquement de la représentation suisse à l'étranger, quelques mois avant l'âge donnant droit à la rente, une formule de demande pour une rente de vieillesse.
- Si vous ne faites pas partie de l'AVS/AI facultative, ou que vous y avez renoncé, mais que vous avez

autrefois fait partie de l'AVS/AI obligatoire ou facultative pendant un an au moins, vous ne serez pas automatiquement avisé. Dans un tel cas, veuillez vous annoncer à la représentation suisse quelques mois avant d'atteindre l'âge donnant droit à une rente. En effet, vous avez droit à une rente partielle au moins.

Initiatives populaires pendantes

Les initiatives populaires suivantes peuvent être signées:

«Contre les abus dans le droit d'asile»

(jusqu'au 25.11.2000) UDC, Aliki Panayides, case postale, CH-3000 Berne 26

«Pour que les initiatives populaires soient soumises au vote dans les six mois et que le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale soient forclos»

(jusqu'au 22.12.2000) Flavio Maspoli, Medeag SA, CH-6648 Minusio

«Pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (Initiative sur l'or)»

(jusqu'au 10.02.2001) Union Démocratique du Centre, Peter Kneubühler, case postale, CH-3000 Berne 26 «Moratoire fiscal»

(jusqu'au 01.03.2001) Parti radical-démocratique suisse, Johannes Matyassy, case postale 6136, CH-3001 Berne

«Avanti – pour des autoroutes sûres et performantes»

(jusqu'au 11.07.2001) Touring Club Suisse TCS case postale 820 CH-1214 Vernier GE

«Les animaux ne sont pas des choses!»

(jusqu'au 29.08.2001) Fondation Franz Weber, Villa Dubochet 16, CH-1815 Clarens VD

«Pour un meilleur statut juridique des animaux (Initiative pour les animaux)» (jusqu'au 14.09.2001)

A.F. Goetschel, case postale 218, CH-8030 Zurich

AVS/AI facultative

• Limite d'âge 50 ans

La demande d'adhésion à l'AVS/AI facultative peut être déposée jusqu'au 51e anniversaire (sauf exception).

Femmes

A la suite de l'entrée en vigueur de la 10^e révision de l'AVS, le 1^{er} janvier 1997, les femmes peuvent – c'est nouveau – déclarer individuellement leur adhésion à l'AVS/AI facultative, de même que leur retrait de cette institution, moyennant respect des autres conditions prévues par la loi.